



**REGLES DE SELECTION**  
**EQUIPE DE FRANCE DE CANOË-KAYAK**

---

**2022**

**DESCENTE**

---

**Senior, U23, U21**

# Table des matières

## A. REGLES DE SELECTION EN EQUIPE DE FRANCE DESCENTE SENIOR, U23 ET U21 . 2

<b>1</b>	<b>PREAMBULE</b> .....	<b>2</b>
<b>2</b>	<b>MODALITES DE SELECTION</b> .....	<b>3</b>
2.1	Compétition de sélection .....	3
2.2	Conditions de participation .....	3
2.3	Règlement des compétitions de sélection.....	4
2.4	Liste de départ.....	4
2.5	Juges et officiels.....	4
2.6	Classements.....	5
2.7	Départage .....	5
<b>3</b>	<b>PROGRAMME D’ACTIONS</b> .....	<b>7</b>
3.1	Programme d’actions Senior collectif.....	7
3.3	Programme d’actions U21 U23.....	7
3.4	Programme complémentaire .....	7
<b>4</b>	<b>PROPOSITION DE SELECTION</b> .....	<b>8</b>
4.1	Préambule .....	8
4.2	Proposition de sélection pour l’équipe de France Senior.....	8
4.3	Proposition de sélection pour l’équipe de France U23 U21 .....	9
<b>5</b>	<b>DIVERS</b> .....	<b>9</b>
5.1	Diffusion des règles de sélection .....	9
5.2	Diffusion des sélections .....	9
5.3	Compétitions « ICF Ranking » .....	9
5.4	Accès aux compétitions de sélection 2022 .....	9

## A. Règles de sélection en Equipe de France descente senior, U23 et U21

### 1 PREAMBULE

L'objet de ce document est de formaliser les règles qui permettent de sélectionner les sportifs français capables d'atteindre les objectifs de l'équipe de France de Descente lors de l'échéance terminale de la saison sportive internationale 2022.

Deuxième au classement des nations en sprint à l'issue des Championnats du Monde 2021, l'objectif de l'équipe de France est de retrouver la première place du classement lors des championnats du Monde sénior de sprint et classique pour la saison 2022.

La compétition internationale de référence sera le championnat du Monde de classique et sprint à Treignac du 3 au 6 juin 2022. La recherche des titres individuels et par Equipe dans toutes les épreuves est la priorité de l'Equipe de France.

Le mode de sélection est un élément constitutif des collectifs de l'équipe de France, il contribue pleinement à sa réussite. Outre sa fonction de sélection, il participe à la préparation de l'équipe de France.

Les modalités de sélection retenues permettent de valoriser :

- La valeur individuelle des sportifs ou des bateaux pour le biplace
- La capacité à mobiliser ses ressources pour performer le jour J
- Une navigation permettant d'être performant sur une rivière naturelle exigeante
- Une régularité dans les performances tout en privilégiant la Gagne

Pour la catégorie U23 l'objectif de l'équipe de France est d'obtenir des titres individuels sur l'échéance terminale le championnat d'Europe de Banja Luka.

Pour la catégorie U21 l'objectif de l'équipe de France est de se confronter au niveau international.

## 2 MODALITES DE SELECTION

### 2.1 Compétition de sélection

Les compétitions de sélection Senior, U23 et U21 classique et sprint 2022, auront lieu :

- À Treignac du 15 au 18 avril 2022 pour toutes les épreuves individuelles et d'équipage (C1D, C1H, K1D, K1H, C2H), elles comprennent 4 courses. Trois courses réservées aux sportifs autorisés à courir les sélections. Une course ayant comme support le national 1 de Treignac.
  - Course n°1 sprint sous format Q1, Q2 et finale,
  - Course n°2 sprint sous format finale
  - Course n°3 classique
  - Course n°4 classique (N1 Treignac)

Parcours prévisionnel à Treignac :

- Parcours sprint : environ 1minute 20
  - Départ en amont de la digue crevé
  - Arrivée en amont au parc des Carderies
- Parcours classique : environ 16 minutes
  - Départ glissière de la pisciculture
  - Arrivée en amont de la centrale de Chingeat

Les dates et les programmes de ces courses peuvent être modifiés en fonction des conditions extérieures.

### 2.2 Conditions de participation

#### a) Conditions administratives

- Etre titulaire de la carte adhésion 2022,
- Avoir payé ses factures à la FFCK,
- Pouvoir concourir pour la France au niveau international, conformément au règlement international en vigueur,
- Pour les courses N°1,2 et 3, s'inscrire sur le site de la FFCK à courses sélection équipe de France avant le 4 avril 2022. Coût d'inscription fixé par l'organisateur
- Pour la course n°4 (N1 Treignac) s'inscrire sur le site de la FFCK via la procédure habituelle.

#### b) Conditions sportives

- Les sportifs listés élite et senior, quelle que soit leur embarcation de mise en liste peuvent s'inscrire aux courses de sélections,
- Puis seul(e)s les sportifs qui entrent dans les quotas d'accès suivant pourront s'inscrire et participer aux courses de sélection.

K1H	K1D	C1H	C2H	C1D
20	15	15	10	10

- Ces quotas seront arrêtés à partir du classement national au jeudi 31 mars 2022, à l'issue du sélectif national sprint de Metz. Les sportifs listés Elite et senior sont comptabilisés dans ce classement.
- Le manager descente peut inscrire des bateaux supplémentaires aux courses de sélection 2022 après analyse du classement national et plus particulièrement des résultats sur les sélectifs nationaux.

### 2.3 Règlement des compétitions de sélection

Pour les courses de sélection, le règlement de la Fédération Internationale de canoë sera appliqué.

### 2.4 Liste de départ

#### **Pour la course N°1 et N°3**

- Groupe 1 – Sportifs hors listes,
- Groupe 2 – Sportifs en liste Relève,
- Groupe 3 – Sportifs en listes Senior et Elite,
- L'ordre des départs à l'intérieur du groupe 1 se fera en ordre inverse du classement national toutes catégories, arrêté au 31 mars 2022,
- L'ordre des départs à l'intérieur du groupe 2 et 3 se fera par tirage au sort dans chacun des groupes.

**Pour la course N°2** la liste de départ sera l'inverse des résultats de la course N°1, en cas d'ex-aequo, le départage sera fait sur la catégorie de mise en liste en privilégiant la catégorie Elite puis sur le classement national.

**Pour la course N°4 (N1 Treignac)** Les sportifs autorisés à courir les sélections partiront à la fin de leur catégorie d'embarcation dans l'ordre inverse du résultat de la course N°3 en cas d'ex-aequo, le départage sera fait sur la course N°1.

### 2.5 Juges et officiels

#### *a) Organismes techniques*

Pierre Roos et Lionel Fraisse

#### *b) Juge arbitre*

Jérôme Billard

#### *c) Jury*

Le jury sera composé du vice-président chargé du haut niveau pour la descente (ou de son représentant) du président de la commission nationale descente (ou de son représentant) et du directeur technique national (ou de son représentant).

## 2.6 Classements

### a) Classement sélection sénior

Pas de classement la sélection s'effectuera via les 1<sup>ères</sup> places sur les courses de sélection.

### b) Classement sélection U 21 et U 23

Le classement sera réalisé à partir du classement final des sprints N°1 et N°2 et des deux courses N°3 et N°4 classique. Pour chaque course, les compétiteurs marquent des points selon la répartition suivante :

Classement de la course	Points attribués classement sélections U23 et U21
1 <sup>er</sup>	0
2 <sup>e</sup>	2
3 <sup>e</sup>	3
4 <sup>e</sup>	4
...	...
10 <sup>e</sup>	10

Pour figurer au classement, les sportifs doivent être classés à au moins 3 courses.

A l'issue des courses, le classement général est effectué avec les trois meilleurs résultats de points attribués.

Un bateau qui ne prend pas le départ (DNS) sort automatiquement du classement de la course.

Un bateau qui prend le départ mais ne termine pas (DNF), ou est disqualifié de la manche (DSQ-R) marque les points du dernier de son classement plus un, quel que soit le nombre de bateaux arrivés.

## 2.7 Départage

### a) Pour les sélections « sénior »

**En cas d'égalité, le départage s'effectuera sur :**

- la 2<sup>e</sup> course de la même distance.

**Si l'égalité persiste le départage s'effectuera**

- sur la première course de distance différente.

Exemple : Les bateaux A et B sont classés 1<sup>er</sup> ex-æquo à la course n°1 finale sprint. Le départage s'effectuera sur la course (même distance) n°2 finale sprint. Si l'égalité persiste le départage s'effectuera sur la course n°3 classique.

**b) Pour les sélections U23 et U21**

En cas d'égalité au classement par points, le meilleur classement de la course n°1 finale sprint sera pris en compte pour départager les embarcations. Si l'égalité persiste, le classement de la course N°3 classique départagera, et enfin en cas d'égalité persistante c'est le classement de la course N°2 finale sprint qui départagera.

### 3 PROGRAMME D' ACTIONS

La direction sportive a fait le choix de financer intégralement la compétition de référence championnat du monde pour l'ensemble des collectifs. Pour les actions de préparation de l'Equipe de France, une participation financière sera demandée à chaque sportif et est fixé à 20€ / jour/ pers dans la limite de 150 € par action.

#### 3.1 Programme d'actions Senior collectif

- Préparation au Championnat du Monde n°1 sur la Durance du lundi 2 mai au vendredi 6 mai 2022,
- Championnat du monde classique et sprint Treignac (FRA) du 29 mai au 6 juin 2022
- Manche 1 & 2 de la coupe du monde Celje (SLO) du 9 au 12 juin 2022

#### 3.3 Programme d'actions U21 U23

Les sportifs U21 sont nés entre le 1<sup>er</sup> janvier 2001 et le 31 décembre 2003.

Les sportifs U23 sont nés entre le 1<sup>er</sup> janvier 1999 et le 31 décembre 2000.

- Manche 1 & 2 de la coupe du monde Celje (SLO) du 9 au 12 juin 2022
- Championnat d'Europe U 21 et U 23 Classique et Sprint, Banja Luka (BOS) du dimanche 21 aout au dimanche 28 aout 2022.

#### 3.4 Programme complémentaire

Dans le cas où des manches de Coupes du Monde se rajouteraient en cours d'année dans le calendrier international, les sportifs sélectionnés dans les différents collectifs seraient prioritaires pour y participer.



## 4 PROPOSITION DE SELECTION

### 4.1 Préambule

Le Directeur Technique National peut effectuer une sélection nominative différente de celle issue du présent mode de sélection, dans un souci de performance de l'Equipe de France.

Il peut aussi minorer ou majorer ces effectifs en fonction du niveau et de la densité de chaque catégorie ou des résultats individuels obtenus au cours du programme d'actions.

Conformément à la convention 2022 « Sportif de haut niveau », à partir de la sélection, chaque sportif sera tenu de participer à l'intégralité du programme d'actions 2022 et des courses qui lui seront proposées jusqu'à l'échéance terminale.

Dans le cas où un bateau rencontre des difficultés pour honorer tout ou partie de sa sélection (raisons scolaires, raisons professionnelles, santé, de comportement ou de double sélection en Equipe de France), il devra faire une demande écrite au Directeur Technique National pour obtenir une autorisation d'absence. Un bateau en remplacement pourra être sélectionné pour tout ou partie du programme, sur décision du Directeur Technique National.

### 4.2 Proposition de sélection pour l'équipe de France Senior

#### *a) Epreuves classique et sprint du championnat du Monde 2022 et manche 1 et 2 de la coupe du monde de Celje*

Les sportifs vainqueurs sortent du système de sélection des courses suivantes.

- (i) **Epreuve kayak homme, kayak dame,**
  - Le vainqueur de la course n°1 sprint
  - Le vainqueur de la course n°2 sprint
  - Le vainqueur de la course n°3 classique
  - Le vainqueur de la course n°4 classique
  
- (ii) **Epreuve canoë monoplace homme, canoë biplace homme et canoë monoplace dame**
  - Le vainqueur de la course n°1 sprint
  - Le vainqueur de la course n°2 sprint
  - Le vainqueur de la course n°3 classique
  - Un quatrième bateau pourra être sélectionné après analyse des résultats intra et inter catégorie sur l'ensemble des courses de sélection
  
- (iii) **Epreuve canoë biplace dame :**
  - Un bateau sera formé avec les féminines sélectionnées en équipe de France dans les catégories monoplace.

#### 4.3 Proposition de sélection pour l'équipe de France U23 U21

##### a) Sélection pour le championnat d'Europe de Banja Luka (BOS) et les manches 1 et 2 de la coupe du monde de Celje.

- (i) Epreuves kayak homme, kayak dame, et canoë monoplace homme, canoë monoplace dame :
  - Le premier bateau U23 au classement des sélections
  - Le premier bateau U21 au classement des sélections
- (ii) Epreuve canoë biplace homme :
  - Le premier bateau au classement des sélections
  - Un deuxième bateau pourra être sélectionné après analyse des résultats intra et inter catégorie
- (iii) Epreuve canoë biplace dame :
  - Un bateau sera constitué avec les féminines sélectionnées en équipe de France dans les catégories monoplace.
- (iiii) Epreuve par équipe :
  - La sélection des membres de l'équipe s'effectuera sur la base des résultats individuels.

## 5 DIVERS

### 5.1 Diffusion des règles de sélection

Le présent mode de sélection sera consultable et téléchargeable sur le site internet FFCK.

### 5.2 Diffusion des sélections

*La diffusion de la liste des sportifs sélectionnés aura lieu le lundi 25 avril 2022*

### 5.3 Compétitions « ICF Ranking »

Les inscriptions aux compétitions « ICF Ranking » sont réalisées par le manager descente Pierre-Michel Crochet (pmcrochet@ffck.org). Toute demande d'inscription devra être faite deux mois avant la compétition.

Les sportifs sélectionnés pour un programme d'actions des collectifs Equipe de France (senior, U 23 ans et U21 ans) seront inscrits prioritairement sur les compétitions ICF Ranking de la saison.

### 5.4 Accès aux compétitions de sélection 2022

L'accès aux sélections pour la saison 2022 pourra tenir compte des résultats descente 2021